

Communiqué de presse

Contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative pour l'inclusion:

Mention insuffisante

Berne, 14 octobre 2025 – **Le contre-projet indirect à l'initiative pour l'inclusion reçoit du point de vue de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (fsa) le qualificatif d'insuffisant. La loi sur l'inclusion manque d'ambition et ne supprime pas les obstacles bien connus pour l'obtention d'une allocation d'assistance. La fsa exige donc, entre autres, qu'une évaluation adaptée des besoins en matière d'assistance soit réalisée pour les personnes avec un handicap sensoriel.**

Les espoirs étaient grands que le Conseil fédéral profite du contre-projet indirect pour lever les obstacles connus dans le cadre de la loi sur l'AI concernant l'accès à l'allocation d'assistance. Un meilleur accès à cette allocation est une condition préalable à une vie autonome pour les personnes en situation de handicap et constitue la préoccupation centrale de l'initiative pour l'inclusion. Cependant, le Conseil fédéral a déçu avec son contre-projet: les personnes malvoyantes continuent à se voir refuser des prestations essentielles dont elles ont besoin pour mener leur vie quotidienne de manière autonome.

Évaluation des besoins en assistance insuffisante

Pour répondre de manière adéquate aux demandes de l'initiative pour l'inclusion, différentes dispositions relatives à l'allocation d'assistance doivent être nettement optimisées.

La fsa exige en conséquence:

Évaluation adaptée aux besoins: pour les personnes avec un handicap sensoriel, une évaluation individuelle et adaptée à leurs besoins doit être mise en place.

Extension du cercle des assistants: les proches en ligne directe et les partenaires de vie doivent également pouvoir fournir une assistance.

Égalité sur le marché du travail: les personnes du second marché du travail doivent bénéficier de la même considération pour l'allocation d'assistance que celles du premier marché du travail.

Les personnes en âge AVS sont désavantagées

Des améliorations substantielles sont également nécessaires pour les aides techniques, tant dans le cadre AVS que dans celui de l'AI. Il est en particulier urgent d'élargir la liste des aides techniques remboursables dans le domaine AVS.

La fsa déplore également qu'aucune carte de légitimation officielle pour personne handicapée - similaire à la EU Disability Card, reconnue dans l'UE - ne soit envisagée. Il aurait été souhaitable que le Conseil fédéral se prononce clairement, dans le cadre du contre-projet à l'initiative pour l'inclusion, en faveur de l'introduction d'une telle carte en Suisse.

Le contre-projet n'apporte pas de réelle inclusion

La fsa est déçue par le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative pour l'inclusion. Il ne pose pas les bases d'une politique progressiste en matière de handicap et d'inclusion pour les décennies à venir et s'éloigne grandement des revendications légitimes de l'initiative. Si le contre-projet doit constituer une réponse sérieuse à l'initiative pour l'inclusion, il doit être nettement amélioré. La fsa rejoint ainsi les demandes d'Inclusion Handicap.

La prise de position de la fsa dans le cadre de la consultation est disponible ici: [Vernehmlassungsantwort](#)

Contact

Daniela Lehmann, Responsable Défense des Intérêts et sensibilisation
031 390 88 19 | daniela.lehmann@sbv-fsa.ch

La Fédération suisse des aveugles et malvoyants fsa

La Fédération suisse des aveugles et malvoyants (fsa) est l'organisation nationale d'entraide consacrée au handicap visuel. Elle épaula depuis 1911 les personnes aveugles et malvoyantes afin qu'elles puissent mener une vie autonome et épanouissante dans le monde du travail et au sein de la société. Pour y parvenir, la fsa mise sur le conseil, la formation et la promotion des technologies novatrices ainsi que sur l'information et la sensibilisation du public.